

**Commune de Breil sur Roya**  
**06540**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Vendredi 22 Septembre 2006**

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le Vendredi 22 Septembre 2006 à 18H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI, Maire de Breil sur Roya.

**Etaient Présents** : Mr Joseph GHILARDI, Mr Michel JOUVE, Mme Laure PASTORE, Mr Joseph REY, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Gilbert MARY, Mme Mireille PALLANCA, Mme Marinette CHOUAT, Mr Serge DURERO, Mme Christiane TORRELLI, Mr Michel MASSEGLIA.

**Etaient absents** : Mr Pierre ANTONETTI Mr José GEMMI, Mr Guy SEDANI, Mme Lucie BONNET Mr Claude RIA. Absents excusés  
Mr Abdel DJEROUROU donne procuration à Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Marc GINCOURT donne procuration à Mme Laure PASTORE, Mme Josiane VACCARI donne procuration à Mr Joseph REY,

**Secrétaire de Séance** : Mme Laure PASTORE.

**Monsieur Le Maire** ouvre la séance à 18H00.

**Informations diverses** :

**Monsieur le Maire** demande l'autorisation aux Membres du Conseil Municipal d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour:

- Actualisation tarifaire du transport scolaire Breil-Menton pour les internes.
- Autorisation d'octroyer des vacances horaires aux enseignants du groupe scolaire Jean Moulin pour les enfants en échec scolaire.

**Approuvé à l'unanimité**

**Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.**

**11 Juillet 2006** : Avenant n° 2 à la Convention entre l'hôpital local de Breil sur Roya relative à la préparation des repas pour les enfants du CLSH

Prestation : Fourniture de 70 repas maximum par jour.

**30 Août 2006** : Location de pâturage Praghiau lieudit DREJE

Prix de la location : 290€/an

Durée : 6 ans à compter du 01/04/2006

**30 Août 2006 : Location de pâturage PRAGHIOU**

Prix de la location : 254€/an

Durée : 6 ans à compter du 01/04/2006

**30 Août 2006 : Location de pâturage Lieudit SEUIL COLA BASSA**

Prix de la location : 230€/an

Durée : 3 ans à compter du 01/04/2006

**05 Septembre 2006 : Marché d'ingénierie avec la Société SEGC TOPO pour travaux Canal de Goulden aménagement d'un parcours de santé.**

Coût de la prestation : 23.943,92€TTC

**05 Septembre 2006 : Avenant au contrat d'entretien avec la société APAVE pour équipement aire de jeux.**

Montant de la cotisation : 320€H.T/an

**19 Septembre 2006 : Convention publiphonie et solutions de télécommunications en libre service sur la voie publique.**

Prestation : Entretien des cabines téléphoniques installées par France Télécom sur le territoire de la Commune.

Durée : 1an à compter de la date de sa signature.

**Approbation du Procès Verbal de la séance du 11 Juillet 2006.**

Le Procès Verbal de la séance du 11 Juillet 2006 est adopté, une voix contre.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller, fait remarquer que les comptes-rendus des Conseils Municipaux ne sont pas assez détaillés. Il désapprouve à posteriori l'augmentation de 0,20€du tarif de la cantine votée à l'unanimité lors de ce précédent conseil.

**Monsieur le Maire** précise que le prix du repas est fixé par le Conseil d'Administration du collège et répercuté intégralement auprès des familles. Il confirme l'augmentation votée de 0,20€due à la signature du Contrat Temps Libre incluant le prix des 6 animateurs.

**EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

**1- Monsieur le Maire** informe du lancement des travaux à l'automne 2006 :

Appel d'offre pour l'aménagement de la promenade Goulden  
(Aménagement d'un parcours de santé de 450 ml).

— Marché à procédure adaptée pour la réfection des Tennis.  
(Cours + clôture et filet)

— Marché à procédure adaptée pour l'entretien des stations d'épuration et poste de relèvement.  
(Cette consultation porte principalement sur la station d'épuration et son poste de relevage et optionnellement sur la station de Piene Haute et la station de relevage avenue Georges Clémenceau).

— Marché à procédure adaptée pour la réfection route de la Madone du Mont.  
(Goudronnage de 800ml)

**Approuvé à l'unanimité**

## **2- Demande de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour la mise en sécurité de la falaise Ciappéra.**

**Monsieur le Maire** présente le projet de mise en sécurité de la falaise Ciappéra étudié par le C.E.T.E MEDITERANNEE. Le montant des travaux s'élève à 810.000€TTC.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de passer une convention de maîtrise d'œuvre et de demander des subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement, ainsi que l'autorisation de signer les pièces administratives éventuelles de ce dossier.

**Approuvé à l'unanimité**

## **3- Avenant au marché de la construction d'une Station de relevage des eaux usées et réalisation d'un Collecteur de refoulement.**

Suite aux contraintes techniques soulevées par E.D.F, **Monsieur Michel JOUVE** 1<sup>er</sup> adjoint propose un Avenant au marché de la construction d'une Station de relevage des eaux usées et réalisation d'un Collecteur de refoulement. Ces travaux consistent dans le complément imposé par E.D.F pour des contraintes techniques et sécuritaires.

Au titre de ces travaux complémentaires, **Monsieur le Maire** sollicite l'autorisation de demander une subvention au Conseil Général à hauteur de 50% du montant H.T des travaux.

**Approuvé à l'unanimité**

## **4- Approbation de la modification statutaire du SIVOM de Breil sur Roya.**

**Monsieur Gilbert MARY** Conseiller Général, Président du SIVOM demande aux Membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications statutaires du SIVOM de Breil sur Roya en ce qui concerne le transfert de la compétence voirie afin de maximiser le pourcentage des subventions du Conseil Général qui passerait à 80% du montant H.T des travaux.

Les voies transférées correspondent à celles éligibles au titre de la dotation cantonale du Conseil Général.

**Approuvé à l'unanimité**

## **5- Décisions Modificatives Budgétaires (pièces jointes)**

— Budget Commune

— Budget Eau et Assainissement

**Approuvé à l'unanimité**

## **6- Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la mise en place de l'ADSL à Libre et à Piene Haute.**

**Monsieur le Maire** propose de demander une subvention auprès du Conseil Général pour la mise en place de l'A.D.S.L à Libre et à Piene Haute par un système de réseau WI-FI afin d'assurer un maximum de puissance sur le réseau A.D.S.L. pour les utilisateurs.

**Approuvé à l'unanimité**

**Monsieur Gilbert MARY** Conseiller Général, informe les Membres du Conseil Municipal que le Président du Conseil Général interviendra en faveur des Communes de la vallée en vue de l'obtention de la Télévision numérique.

**7- Acquisition d'une parcelle en vue de la protection du périmètre des Sources avec une demande de subvention auprès du Conseil Général.**

**Monsieur le Maire** informe que dans le cadre de la fin de la procédure de la protection du périmètre des sources, il convient d'acquérir la parcelle cadastrée Section O – N° 2444 d'une contenance de 8.908m<sup>2</sup> au prix fixé par les Domaines et à ce titre demande une subvention au Conseil Général pour cette acquisition foncière.

**Approuvé à l'unanimité**

**8- Extension de l'école Maternelle Jean Moulin - autorisation - demande de subvention auprès du Conseil Général et de la D.G.E.**

Suite à une augmentation des effectifs de l'école Jean Moulin, **Monsieur le Maire** demande :

- 1) L'autorisation de construire une extension de l'école maternelle.
- 2) De solliciter les autorisations auprès des administrations de tutelles.
- 3) De lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre et suite à un avant-projet sommaire chiffré de demander une subvention auprès du Conseil Général et de l'Etat pour la réalisation de cet équipement public scolaire.

**Approuvé à l'unanimité**

**Madame Marie Lou ALLAVENA** Adjointe, informe qu'il serait nécessaire de prévoir une bibliothèque pour les enfants de l'école maternelle ainsi que la création d'un préau.

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller, fait remarquer que la modification des horaires de la cantine a été mal acceptée par les parents d'élèves ainsi que l'augmentation du prix des repas.

**Monsieur le Maire** répond que ces contraintes horaires seront terminées avec l'extension de la cantine du collège prévue pour l'été 2007. Il précise que d'une part le prix du repas est fixé par le Conseil d'Administration du collège et répercuté intégralement auprès des familles.

**9-Attribution du prix "Grand Prix de la Ville de Breil sur Roya" pour l'année 2006 organisé par la Boule Breilloise.**

**Madame Laure PASTORE** Adjointe, informe les Membres du Conseil Municipal de la reprise de l'association par Monsieur Jean-Yves SCANU.

Elle propose qu'une subvention d'un montant de 250€ leur soit versée en vue de l'attribution du prix "Grand prix de la ville de Breil sur Roya" pour l'année 2006.

**Approuvé à l'unanimité**

**10- Actualisation tarifaire du transport scolaire Breil-Menton pour les internes.**

**Monsieur Le Maire** informe qu'après consultation avec la Commune de TENDE partenaire dans l'organisation du transport scolaire BREIL-MENTON, la répartition de la dépense pour ce ramassage scolaire change. La Commune de BREIL SUR ROYA passe à 25 % au lieu de 40 %. Par conséquent le tarif par voyage sera diminué et passera de 7 € à 5 €

**Approuvé à l'unanimité**

**11- Autorisation d'octroyer des vacances horaires aux enseignants du groupe scolaire Jean MOULIN pour les enfants en échec scolaire.**

**Monsieur le Maire** informe que la Commune, en vue d'apporter une aide aux devoirs aux enfants en échec scolaire, a décidé d'octroyer des vacances horaires aux enseignants. Les enfants concernés seront choisis par les enseignants évaluateurs et bénéficieront gratuitement de cette aide.

**Approuvé à l'unanimité**

**Monsieur le Maire** souligne l'effort consenti en direction de la Jeunesse avec : La création de la Crèche, du Centre de Loisirs sans Hébergement et du Contrat Educatif Local.

**Monsieur le Maire** clos la séance en précisant que le Conseil Municipal ne portera que sur des questions à l'ordre du jour sous réserve de l'approbation des questions diverses qu'il proposera.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19H10**